

FICHE EXPÉRIENCE

« Parents-chercheurs : activateurs de citoyens ? »



Rattachement EPCI : CA Pays de Montbéliard Agglomération
Quartiers Prioritaires (7) : Champvallon, Chiffogne, Les Buis,
Les Champs Montants, Les Evoironnes, Les Fougères, Petite
Hollande

n.d.
Population municipale en QP 2013



Contact

Maison pour Tous de
Bavans, Nevin AYDIN
directrice

nevin_aydin@orange.
fr

Partie 2 - Territoire et diversité : mobilisation des parents à l'échelle intercommunale

Une question de survie du projet

En 2017 l'Université Populaire de Parents du Pays de Montbéliard se constitue : les parents prennent conscience de la notion de territoire de vie. La question se pose d'organiser leur mobilisation en tenant compte d'une cohérence avec les périmètres administratifs. Comment et pourquoi sortir des habitudes d'une échelle communale jugée « trop étroite » et oser réinventer une démarche participative à une échelle pressentie « trop large » ? C'est à l'échelle intercommunale que le besoin de démocratie participative est le plus fort » identifie Loïc Blondiaux¹, politologue. Le choix du groupe de parents de déployer le projet à l'échelle du Pays de Montbéliard fait écho à ce constat.

La dimension intercommunale permet selon eux de :

- Se rendre visible et d'embarquer d'autres parents avec eux ;
- S'enrichir de la diversité des lieux et modes de vie parentaux ;
- Sortir des logiques de représentativité (« on vote

1 Professeur de Sciences politique - Université de Paris/ Panthéon Sorbonne, spécialiste de la démocratie participative. Dernière publication « La démocratie participative : une réalité mouvante et un mouvement résistible »

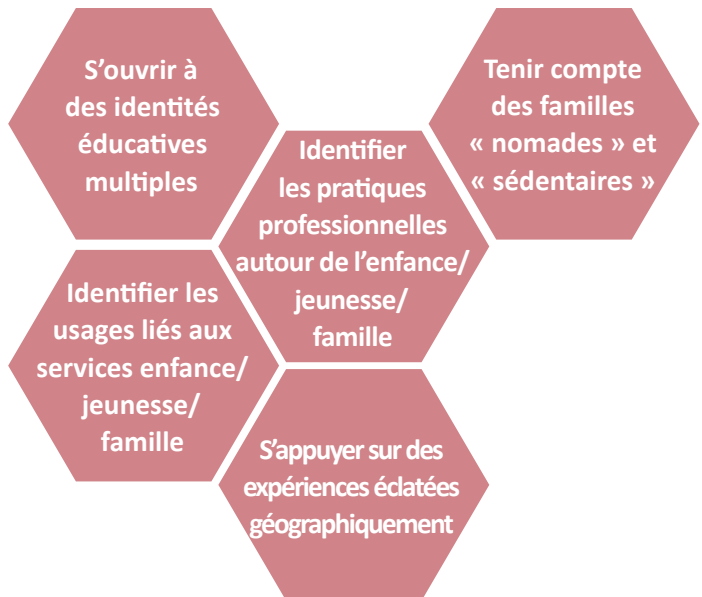


là où on dort » Jean Viard) ;

- S'autoriser à interagir à une échelle plus large, institutionnellement plus complexe ;
- S'émanciper d'un porteur de projet unique.

Et...d'affirmer son empreinte territoriale

Points d'ancrage intercommunaux identifiés par les parents de l'UPP



Des alliances éducatives et citoyennes

Quelle peut être la citoyenneté intercommunale ?

Les parents se sont saisis de cette nouvelle échelle d'action publique pour réinventer les formes de participation. Ils se sont heurtés à des réactions institutionnelles fortes et paradoxales :

- Les financeurs du projet ont mis en cause la légitimité du groupe de parents le qualifiant « non issu des quartiers populaires ». Une intercommunalité comportant des zones classées en QPV et d'autres



- non, le fléchage du financement a posé problème car ne bénéficiant pas exclusivement à des habitants issus de quartiers populaires ;
- La définition du mot « populaire » a été mis en débat, mis à mal, stigmatisant les uns et les autres pour leur appartenance ou non à un quartier ;
- L'échelle intercommunale a remis en question aussi les niveaux de décisions et les espaces de l'agir : on peut agir, oui mais où et comment ?
- Le périmètre de préoccupations des parents est perçu par les institutions comme légitime sur les questions d'éducation mais non sur d'autres enjeux démocratiques, pourquoi ? Alors que l'on peut penser que parents = habitants ;
- **Un paradoxe frustrant** : la démarche de recherche engagée a intéressé les institutions publiques au démarrage alors que les résultats eux-mêmes de la démarche de recherche n'ont pas recueilli leur intérêt, bien que correspondant à un recueil de données du territoire.

Alors les parents se questionnent :

Comment concerter des habitants qui résident, utilisent des territoires parfois étendus, dans quels espaces ? Avec quelle reconnaissance ? Et quelle organisation ? L'intercommunalité est-elle prête à structurer et reconnaître l'aménagement d'espaces démocratiques qui respectent son échelle de territoire ?

La participation citoyenne renvoie à l'appartenance territoriale, le projet de l'UPP du pays de Montbéliard pose les fondations d'une réflexion sur la concertation, ses espaces, sa légitimité. Sans ce préalable, il subsistera toujours la difficulté de donner la capacité aux citoyens de pousser les portes des institutions publiques.



À poursuivre ...

- **En mai** : partie 3 - Parent citoyen : la force du statut de parent-chercheur
- **En juin** : partie 4 - Animer un collectif de parents : finalement qui accompagne qui ?

